

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	13 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	29
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 2 FÉVRIER

POURQUOI ?

Nous extrayons du discours de M. de Cassagnac à la Chambre, à propos de la loi sur les retraits de fonds des caisses d'épargne, le passage suivant, qui nous semble résumer la question et être l'opinion de tous les gens sensés :

« On s'est demandé, et non sans raison, pourquoi l'argent des caisses d'épargne serait plus en sûreté que l'argent du Panama ?

« Telle est la question qu'on s'est posée, et elle a été posée très nettement. Et de là, la méfiance, de là le retrait des sommes déposées dans les caisses d'épargne.

« Et quand je vous disais, tout à l'heure, que vous en étiez coupables, je me réservais de vous dire encore pourquoi vous en êtes coupables.

« C'est que, lorsque les faits se sont produits devant vous, faits que je rappelais tout à l'heure, et auxquels furent mêlés deux présidents du conseil, — s'il y avait eu, de votre part, un tolle général, une clameur d'indignation et de réprobation, un acte, quelque chose, enfin, condamnant, flétrissant ces procédés du gouvernement, alors le pays aurait dit que vous vous étiez séparé des hommes coupables de l'application de pareilles doctrines gouvernementales, et il vous aurait accordé le crédit que vous méritiez, la confiance qu'il vous enlève à cette heure. (Applaudissements à droite.)

« Vous ne l'avez pas fait, et il vous a retiré le crédit et la confiance. C'est votre juste châtiment. (Réclamations à gauche. — Marques d'approbations à droite.)

« Voilà la raison de la défiance qui s'est emparée de l'opinion publique, voilà pourquoi le retrait a eu lieu. Et j'insiste encore sur ce point particulier, et qui a sa valeur, c'est que la prétendue campagne de presse à laquelle vous faites allusion, a eu lieu huit jours, quinze jours après les retraits, et qu'elle n'y est pour rien. Elle a constaté les faits, les a commentés, voilà tout !

« Puisque la campagne en question n'y est pour rien, les armes que vous demandez contre la presse sont inutiles. Ce n'est pas contre elle qu'il faudrait les réclamer, c'est contre vous et vos étranges procédés de gouvernement, contre vous, les seuls coupables de l'inquiétude dans laquelle se trouve le pays..... »

Quant à notre opinion sur cette loi, nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle nous paraît plutôt de nature à ébranler ces caisses de crédit, qui pourtant ont rendu de si utiles services. On peut imposer bien des choses; mais la confiance, jamais; et si le gouvernement s'imaginait remplir les caisses d'épargne en mobilisant la magistrature et la gendarmerie, il se trompe, et c'est au contraire le plus sûr moyen de les vider.

J. D.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} février

Le président rappelle qu'à la séance du 23 janvier, la Chambre a décidé de statuer sur l'urgence demandée par M. Pontois en faveur de la proposition relative à la création d'un institut populaire financier.

M. Pontois, après avoir déclaré que cet institut financier serait au capital de 5 milliards, entre dans de longues explications que la Chambre ne veut pas écouter.

L'urgence est repoussée par 326 voix contre 82.

On reprend la discussion du budget de l'agriculture.

M. Balzan propose une augmentation de 250,000 fr. pour amélioration de la race ovine.

Le ministre repousse ce crédit. Il accepte un amendement réduit, à titre d'indication.

M. Balzan réduit à 20 fr. son amendement qui, ainsi modifié, est accepté.

3^e DOUZIÈME PROVISOIRE

On ne croit pas que le vote final du budget puisse être rendu à la Chambre avant le 20 février. Il ne resterait par suite que huit jours au Sénat pour discuter le budget de 1893, ce qui semble insuffisant.

Aussi ne serait-il pas étonnant qu'on fût amené à réclamer un 3^e douzième provisoire pour assurer le fonctionnement des services publics pendant le mois de mars à défaut du budget régulier de l'exercice.

INFORMATIONS

COMMISSION D'ENQUÊTE

Le rapport de M. Guillemet sur les marchés de Panama avec les entrepreneurs conclut que les quatre entrepreneurs ont encaissé comme bénéfices ou allocations spéciales 77,740,504 francs 60, sur lesquels M. Eiffel a touché 33 millions de francs.

Il lui est resté, après transaction avec le liquidateur et distributions à ses partisans, un bénéfice net de 23,453,401 fr.

NOUVEL INTERROGATOIRE

M. Franqueville a mandé M. Gaston Méry et l'a interrogé au sujet de l'interview d'Arton paru avant-hier sous sa signature.

A la suite de cet interrogatoire, M. Clément a reçu mandat de perquisitionner chez M. G. Méry.

LA QUESTION MAROT

On se préoccupe à la Commission d'enquête du nom de Marot qui revient à chaque instant dans la correspondance de Cornélius Herz.

Dans ces papiers, qui présentent une campagne de chantage éhontée menée par Herz contre Reinach, le nom de Marot représenterait un puissant personnage.

La Commission d'enquête a été avisée. Elle se propose de faire la lumière sur la personnalité mystérieuse de ce Marot réel ou simulé.

De son côté, M. Franqueville, qui a fait saisir ces documents, ne manquera pas de faire la lumière sur ce point.

M. FLOQUET ET SON COMITÉ

Depuis plusieurs années, M. Floquet représente à la Chambre les électeurs du quartier de la Folie-Méricourt, 11^e arrondissement.

Le 11 janvier dernier, les membres du bureau de ce comité avaient prié M. Floquet de venir s'expliquer sur différentes questions relatives aux affaires du Panama, M. Floquet n'a pas cru devoir répondre à l'invitation de son comité.

LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS

Hier, a eu lieu la séance d'ouverture de la 24^e session annuelle de la Société des Agriculteurs de France.

Cette séance était présidée par M. le marquis de Dampierre.

AU SOUDAN FRANÇAIS

On prévoit une reprise des hostilités contre Samory. Les troupes du colonel Combes se trouvent à Siguri; la colonne française est l'une des plus fortes que l'on ait encore vues au Soudan; l'entrain des soldats est superbe.

On croit, d'autre part, que le colonel Archibard se dispose à réduire les derniers rebelles du côté de Ségon.

On télégraphie du Caire, 1^{er} février :

« Le Khédive partira le 4 février pour la Haute-Egypte pour inaugurer le chemin de fer de Siout à Ghirgeh. Le bruit se répand que la police anglaise cherche à provoquer des désordres sur divers points au moyen d'agents provocateurs. »

La première restitution de M. Bailhaut

Quelques mois après avoir rendu son portefeuille des Travaux publics, M. Bailhaut poursuivait devant la Cour d'assises de la Haute-Saône notre confrère M. Mariotte, rédacteur en chef du *Réveil*, qui l'avait accusé de tripotages variés, y compris ceux relatifs à Panama.

M. Mariotte fut condamné à vingt jours de prison, dix mille francs de dommages et intérêts, et six mille francs d'insertions.

Plusieurs journaux demandent avec raison la révision de ce procès.

En attendant, il paraît que M^{me} Bailhaut veut restituer les seize mille francs. Cela nous paraît insuffisant, et M. Mariotte a bien droit, à son tour, à des dommages et intérêts sérieux pour ses vingt jours de prison imméritée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1^{er} février 1893.

Le vote par lequel la Chambre a mis un terme à la campagne de presse qui avait pour but de nuire au crédit des caisses d'épargne a été bien accueilli à la Bourse. Le 3 0/0 reste à 97.55; le 4 1/2 ex-coupon à 106.25.

La Rente Italienne conserve son avance à 91.40.

La Banque de France à 3,880 fr. est un peu au-dessus de son cours de la veille.

Le Crédit Foncier est très ferme à 993. A la veille de la liquidation les vendeurs sans titres craignent que les acheteurs ne les mettent en demeure de livrer ce qu'ils ont rendu.

La Banque de Paris est sans changement à 627.

La Société Générale continue à s'échanger à 470.

Le Crédit Lyonnais gagne 6 fr. sur hier, à 761 fr. Le portefeuille commercial au 31 décembre dernier était de plus de 500 millions représentant plus de la moitié des comptes de disponibilité.

Le Comptoir National d'Escompte est à la veille de dépasser le pair, il reste demandé à 496.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est en progrès à 306 fr.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité est recherchée à 237 fr. Son coupon semestriel de 7.50 sera mis en paiement le 1^{er} mars prochain.

Les Chemins Economiques sont en hausse à 422 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 2 Février 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 8°
Ce matin, à 8 h.		+ 5°
Midi,	766 ^{m/m}	+ 9°
Hausse	6 ^{m/m}	
Baisse	« ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 4°

M. Thiéband, capitaine de gendarmerie désigné pour Saumur, comme successeur de M. Dutertre-Duport, nommé commandant, vient de prendre possession de son poste.

Ouverture de la saison nautique pour l'année 1893

L'hiver que nous venons de traverser ayant empêché les sorties en bateau des nombreux rameurs de la Société Nautique, la commission vient de décider la réouverture du garage pour l'année 1893.

Elle fixe au dimanche 5 février prochain la date de réouverture et prie MM. les rameurs, et les jeunes gens désireux de faire partie de la Société au titre de membres actifs, de venir commencer le plus tôt possible les sorties du dimanche, en vue de la promenade générale dite d'ouverture qui sera faite sous peu et dont la date et le programme seront donnés ultérieurement.

Pour les membres actifs, la cotisation est fixée à 4 fr. par mois. Des feuilles d'adhésion sont à la disposition de ceux qui en désireraient et qui en feront la demande à M. Morel, secrétaire de la Société, rue de la Petite-Bilange, ou au siège social, café de la Paix; et le dimanche, à partir de 9 heures du matin, au garage de ladite Société, place du Port-Cignon.

Une somme de 84 francs, provenant du bal de la Société Nautique, a été remise hier au Bureau de bienfaisance des Dames de la Miséricorde.

Les membres de cette association remercient vivement la commission de la Société Nautique d'avoir bien voulu penser à leurs pauvres, aussi nécessaires que ceux du Bureau de bienfaisance de la ville.

La commission du Concert organisé par la municipalité n'a pas été si bien inspirée. Tout a été pour les leurs, rien pour les autres.

Dans ce cas, cette charité a été mal ordonnée.

Tirage au sort. — Classe 1892

Noms des conscrits avec les numéros qu'ils ont obtenus

CANTON DE SAUMUR (NORD-EST)

1, Auguste Meuray, de La Breille. — 2, Alphonse Gauffier, d'Allonnes. — 3, Louis Besiau, d'Allonnes. — 4, Louis Cailleau, d'Allonnes. — 5, Léon Mambouche, d'Allonnes. — 6, Louis Naudin, de Vivy. — 7, Xavier Beneston, de Villehernier. — 8, Louis Déchenais, d'Allonnes. — 9, Louis Bergé, de Varennes. — 10, Victor Crosnier, de Varennes.

11, René Cocuau, d'Allonnes. — 12, Etienne Baron, d'Allonnes. — 13, Pierre Carré, de La Breille. — 14, Emile Lechat, d'Allonnes. — 15, Gabriel Boret, de Saumur. — 16, François Beaufils, de Varennes. — 17, René Millerand, de Brain. — 18, Désiré Petit, de Brain. — 19, Armand Lenoble, de Neuillé. — 20, Ernest Filmon, de Brain.

21, Henri Mignot, de La Breille. — 22, Jules Regnier, de Varennes. — 23, Abel Gaucher, de Vivy. — 24, Armand Régnier, de Vivy. — 25, Jules Javan, de Brain. — 26, Alphonse Benoit, d'Allonnes. — 27, Jules Fremont, de Vivy. — 28, René Vincelot, de La Breille. — 29, François Danger, de Varennes. — 30, Paul Hardy, de Vivy.

31, Louis Guéret, de Vivy. — 32, Etienne Ploquin, de Brain. — 33, Louis Bourget, de Vivy. — 34, Eugène Limon, de Villehernier. — 35, François Gentil, de Villehernier. — 36, Etienne Higrion, de Saumur. — 37, Pierre Beugnier, de Varennes. — 38, Jean Soyer, de Vivy. — 39, Auguste Tranchant, de Villehernier. — 40, Auguste Despierres, de Vivy.

41, Désiré David, de Vivy. — 42, Désiré Petit, d'Allonnes. — 43, Louis Caupin, de Varennes. — 44, Etienne David, de Brain. — 45, Emile Forest, de Vivy. — 46, Henri Cormier, de Varennes. — 47, Joseph Tan, de Villehernier. — 48, Louis Chassereau, d'Allonnes. — 49, Foucault, de Varennes. — 50, Louis Bruneau, de Varennes.

51, Louis Méchine, d'Allonnes. — 52, Eugène Delcamp, de Saumur. — 53, Joseph Tessier, de La Breille. — 54, Louis Guénault, de Villehernier. — 55, Ambroise Paimparé, de La Breille. — 56, Henri Chevalier, d'Allonnes. — 57, Louis Joulin, d'Allonnes. — 58, Emery Coulon, d'Allonnes. — 59, Eugène Baéchel, d'Allonnes. — 60, Félix Lechat, d'Allonnes.

61, Eugène Décobert, de Brain. — 62, Louis Ravaux, de Villehernier. — 63, Paul Normand, de Neuillé. — 64, Eugène Boucher, de Vivy. — 65, Louis Gallé, de Saumur. — 66, Louis Benoit, de Villehernier. — 67, Prosper Brun,

de Villehernier. — 68, Isaïe Hallouin, de Varennes. — 69, Victor Jules, de Neuillé. — 70, Joseph Robineau, de Vivy.

Un abordage ou les conséquences d'une mauvaise administration

Avant-hier mardi, entre quatre et cinq heures, alors qu'il faisait encore grand jour, deux camions se sont rencontrés au coin de la rue des Boires et de la rue de Nantilly. Le brancard de l'un s'est engagé de près d'un mètre dans la roue de derrière de l'autre, sans que l'on puisse imputer à l'un ou l'autre cocher cet abordage, qui n'a d'ailleurs eu aucune conséquence, les deux voitures ayant pu être décrochées sans dégâts. Mais il a fallu délester et demander l'aide des personnes que cet incident de la rue avait rassemblées. Cependant il est certain que sans le sang-froid des conducteurs et surtout avec des chevaux un peu vifs, tout ne se serait pas terminé sans encombre.

La cause de cet accident? Elle est bien simple: une maison qui s'avance à ce coin de rue et, faisant une sorte de barrage, étrangle la voie à sa jonction avec la petite place précédant la rue Saint-Lazare, créant une source perpétuelle de dangers dans ce passage assez fréquenté par les voitures, par suite de son voisinage avec la gare de l'Etat.

Il paraît que cette maison, qui est de très minime importance, car elle ne comprend qu'un rez-de-chaussée de une ou deux pièces avec grenier au-dessus, est expropriée depuis longtemps déjà: on en aurait même fait sortir le locataire au mois de mai de l'année dernière, et elle attend toujours la pioche des démolisseurs. Il y avait pourtant une belle occasion de s'en débarrasser, cet hiver, alors que la main-d'œuvre était à prix réduit et que tant de travailleurs sans ouvrage ne demandaient qu'à s'occuper. Oui, mais il aurait fallu de l'argent, et c'est sans doute au manque de ce vil métal que nous devons la conservation de cet écueil au milieu de la voie publique.

Il est au moins curieux de voir une ville, qui ne peut même pas mettre les rues actuelles en bon état de viabilité, entreprendre des percées, rien que pour le coup d'œil. Si c'est là ce qu'on appelle faire grand, beaucoup de gens se contenteraient qu'on fit moyen: *in medio stat virtus*.

Arrestation à Doué

Mardi, les gendarmes de passage à Doué rencontrèrent un nommé Guillet, colporteur, qui les pria de l'aider à lui faire rendre des objets qu'un nommé Chopin, colporteur également, lui avait pris et ne voulait pas lui rendre. Effectivement, Chopin ayant rencontré Guillet qui venait d'acheter du savon et du papier à lettres pour une somme de 6 fr. 50, lui offrit de porter ces objets dans sa voiture; puis, quand Guillet les lui demanda, il refusa de les rendre, et le menaça même de le battre.

Guillet ayant exhibé sa facture, comme preuve de ce qu'il avançait, les gendarmes sommèrent Chopin de remettre ces marchandises, mais il n'en remit que la moitié, disant que Guillet lui avait vendu le reste pour 2 fr. 40, ce que celui-ci nia formellement.

Les gendarmes mirent alors Chopin en état d'arrestation, puis le dirigèrent sur la prison de Saumur.

Suicide à Saint-Paul-du-Bois

Le nommé Chalot, domestique de ferme, âgé de 36 ans, célibataire, a été trouvé pendu, par sa mère, dans le grenier de la maison de celle-ci, à Saint-Paul-du-Bois.

Chalot était un ivrogne invétéré, et à la suite de ses ivresses qui duraient quelquefois huit jours, il manifestait une sorte de remords sous la forme d'idées de suicide.

La veille de sa mort, il était dans un état d'ébriété complète.

Glace brisée à Doué

M. Amraut, charcutier à Doué, était, lundi matin, fort désagréablement surpris de voir la glace de sa devanture voler en éclats, défoncée par une voiture, dont la négligence du conducteur va lui laisser d'amers souvenirs.

Les dégâts causés peuvent être évalués à 150 fr. environ. Vous voyez d'ici l'avantage pour cet établissement de rester ouvert à tous les vents pendant plusieurs semaines!

Avis aux amateurs de porc frais!

Un veuf inconsolable

Le nommé Louis Moreau, facteur en retraite, âgé de 72 ans, demeurant rue du Pau-Brûlé, à Baugé, a été trouvé, dimanche soir, pendu dans son grenier. Depuis la mort de sa femme, il y a six semaines environ, il avait manifesté à plusieurs personnes son désir d'en finir avec la vie.

Encore des pièces fausses

Il circule, en ce moment, à Angers, des pièces de 5 fr., de 2 fr. et de 50 centimes, d'une étonnante fidélité de reproduction.

On nous dit que, en moins d'une heure, il en a été présenté cinq dans un bureau de tabac.

Avis aux marchands de tabac

Depuis trois ou quatre jours, les bureaux de tabac d'Angers sont visités par des escrocs.

Voici le mode de vols: un individu bien mis se présente. Il commande pour M. X... (un nom bien connu) des cigares et prend pour 3 fr. 75 de timbres. Il feint d'avoir plusieurs lettres à porter à la poste et file avec les timbres en recommandant de faire porter les cigares chez M. X... qui les attend et qui paiera le tout.

Mais M. X..., qui n'a rien fait demander chez le marchand de tabac, n'est même pas à Augers actuellement.

Accident à Pussac-Bessonneau

Un grave accident est arrivé à l'usine de M. Bessonneau, à Angers.

M. Charles Froger était occupé à retirer du chanvre de dessous la roue d'un moulin, lorsque la meule du moulin lui passa sur l'avant-bras gauche.

Après avoir reçu des soins à la manufacture, il a été transporté à l'hôpital.

Renversé par une voiture

Un accident d'une certaine gravité est arrivé faubourg Saint-Michel, à Angers.

M. Jean Arnoud, colporteur, causait avec un de ses amis, lorsque il fut renversé par la voiture de M. Pierre Mouchet.

Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Jagot, qui passait à ce moment. M. Arnoud se plaint de vives douleurs internes.

M. Pierre Mouchet a ordonné qu'on soignât le blessé à ses frais.

D'après les témoins, M. Mouchet aurait crié à M. Arnoud de se ranger; celui-ci, attentionné à causer avec son ami, n'aura pas entendu.

Nouvelle Invalable

D'après le *Patriote*, on aurait assuré à notre confrère que M. Jules Delahaye, député d'Indre-et-Loire, se présenterait, aux prochaines élections, comme « républicain rallié » en Maine-et-Loire!

Nous donnons cette nouvelle pour ce qu'elle vaut.

Le notaire du Louroux-Béconnais en Cour d'assises

Nous croyons savoir que M. Yacquier de Labaume, ex-notaire du Louroux-Béconnais, et qui a été arrêté, il y a quelques jours, pour abus de confiance, passera devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire à la session de mai.

M. Jules Bordier

Nous constatons avec plaisir le succès remporté à Rouen, par M. Jules Bordier, avec sa *Loreley*, admirablement interprétée par le choral de cette ville, avec le concours du Cercle musical.

Niché de canards

Nous lisons dans la *Sarthe*:

« Sous ce titre « Rare fécondité », l'*Avenir* annonçait dans son numéro de dimanche qu'une femme de la rue de Gourdain venait de mettre au monde quatre enfants vivants... »

« Cette nouvelle sensationnelle a été télégraphiée à un certain nombre de journaux parisiens; quelques-uns en la reproduisant l'ont gravement contournée. »

« Comme à l'état-civil on attend encore la déclaration de naissance de ces quatre enfants, il faut croire qu'ils ne constituent qu'une nichée de petits canards. »

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Marthe lutte ainsi avec elle-même, son cœur lui dit tout bas qu'elle a tort, son orgueil lui dit tout haut qu'elle a raison. Livrée à ce douloureux combat intérieur, la jeune fille a oublié tout ce qui l'entoure; les yeux fixés dans le vide, elle ne voit pas que M^{me} de Larcy, debout en face d'elle, les bras croisés, la contemple avec un regard où se montre à la fois une douce sympathie et un peu de malice.

— A quoi donc rêves-tu, ma pauvre Marthe? lui dit-elle en la touchant du bout de son éventail. Voilà cinq minutes que je t'observe sans que tu songes à t'en apercevoir.

En vérité, soit chérie, il faut que le sujet qui t'absorbe soit bien puissant pour faire de toi, qui es une femme du monde accomplie, une personne distraite et oublieuse des plus simples convenances.

Puis elle ajoute sérieusement:

— Tu as beau vouloir te taire, Marthe, tu souffres, j'en suis sûre aujourd'hui.

Je n'insisterai pas, sois tranquille, ajouta M^{me} de Larcy, répondant à un geste de Marthe. N'oublie pas que tu me trouveras le jour où tu auras besoin de moi...

XXI

— Comment, c'est toi, Philippe?... Depuis quelques instants je voyais une ombre se dessiner sur ce mur gris, et je demandais ce que cherchait là ce promeneur solitaire? J'étais loin de penser que c'était toi, mon cher, mais ne te dérange pas. Sans que tu sois revêtu d'un manteau couleur de muraille, tu n'en es pas moins tout enveloppé de mystère. Bousoir et bonne chance...

— Reste donc, Paul.

Et, prenant le bras de celui qui venait de l'interpeller, le promeneur descendit avec lui l'avenue Montaigne.

— Ah! ça! dit-il en riant, je pense que tu ne me prends pas pour un Roméo, guettant l'heure propice sous le balcon de Juliette. Ce diable de mur revêtu et mystérieux se prête mal à une scène sentimentale. Et pourtant, derrière ce maussade rompart, se cachent les plus beaux yeux du monde.

— Ah! ah! nous y voilà! Tu vois bien que je brûlais tout à l'heure. Et ces beaux yeux te

connaissent sans doute?

— Tu n'y es pas du tout, mon cher; ces beaux yeux ne se doutent même pas de mon existence. Traversant, l'autre jour, l'avenue Montaigne pour me rendre au Cours-la-Reine, où demeure ma sœur, je suivais le côté droit de l'avenue, lorsque je me trouvai tout à coup en face d'une ravissante personne; elle avait la démarche d'une déesse et la distinction d'une duchesse. Aussi, quelle fut ma surprise lorsque, au lieu de la voir se diriger vers l'un des beaux hôtels de l'avenue, je la vis glissant le long de ce vieux mur, pénétrer vivement par cette lourde porte dans l'enclos où se cache un pavillon que je croyais inhabité. Il y a là un mystère, me dis-je. Cette vieille mesure n'est point faite pour une femme aussi charmante. Ma curiosité, une fois éveillée, je voulus la satisfaire. Depuis trois jours, je reviens ici à la même heure, guettant ma belle inconnue, car je veux en avoir le cœur net et savoir qui elle est et à quel monde elle appartient.

Après avoir causé pendant quelques instants, les deux jeunes gens se séparèrent.

— Adieu! Philippe.

— Adieu! Paul!... Si ma découverte est

intéressante, je t'en ferai part.

Remontant l'avenue, celui qui se nommait Philippe reprit son poste d'observation; mais, ce soir-là, le promeneur perdit son temps: personne ne se montra. Les lions accroupis sur les pilastres de granit semblaient garder la porte et en défendre l'entrée.

A l'heure où le jeune gommeux, le lorgnon dans l'œil et la pomme de sa canne entre les lèvres, montait philosophiquement sa garde avenue Montaigne, Marthe, accompagnée de miss Musgrave, se dirigeait vers un des plus pauvres quartiers de Paris.

— Ces enfants vous auront-ils donné une adresse véritable? Êtes-vous sûre, ma chère Marthe, qu'ils ne vous ont point menti? Vous n'ignorez pas que les mendicants de profession se servent des enfants pour exploiter la charité des passants.

— Oh! miss, je suis bien certaine que les pauvres petits ne disaient que la vérité. Si vous les aviez vus et entendus comme moi, vous ne douteriez pas. Ils étaient blottis tous deux sous une porte cochère, où le vent et la pluie s'enroulaient. Le plus petit pleurait à chaudes larmes; son frère tâchait de lui donner du courage; il le réchauffait en le tenant pressé contre lui. « Ne pleure pas, lui disait-il, nous allons encore essayer. Peut-être que cette belle dame qui va passer nous donnera quelque chose. »

(A suivre.)

Conférence de M. de Morès

On lit dans les *Nouvelles Rennaises* :

« Nous croyons savoir que M. de Morès viendra prochainement à Rennes pour y faire une conférence. »

« Le sujet n'est pas encore définitivement choisi, mais il est certain dès maintenant que le conférencier traitera des tripotages financiers découverts récemment. »

LEGS RAMONDENC

AUX ORPHELINS D'OUVRIERS TUÉS DANS LES MINES

M. Ramondenc, décédé à Nice le 3 février 1890, a légué trois cent mille francs à une catégorie d'orphelins d'ouvriers tués dans les mines.

Le Ministre des travaux publics invite les parents des jeunes intéressés et les personnes en ayant la tutelle, la surveillance, la garde, ou ayant connaissance de leur vocation, à faire les démarches, qui n'occasionneront aucuns frais. Des imprimés donnant les indications nécessaires sont à leur disposition : à Paris, au ministère des travaux publics (4^e bureau); en Province, dans les mairies des localités minières, dans les préfectures et sous-préfectures, chez les ingénieurs des mines et des ponts-et-chaussées; à l'Étranger, dans les chancelleries des ambassades de France. Il sera répondu franco à toute demande d'imprimés, de renseignements ou d'éclaircissements adressée à M. le Ministre des travaux publics. (Inutile d'affranchir.)

Les principales conditions exigées sont les suivantes :

1^o Être fils ou fille, légitime ou naturel reconnu, d'un ouvrier ou d'un chef d'équipe, français ou étranger, mort entre le 3 février 1887 et le 3 février 1890 des suites d'un accident occasionné par un travail dans une mine régulièrement concédée de France ou d'Algérie et survenu, le 3 février 1887 au plus tôt, soit dans les parties souterraines de la mine, soit dans les galeries et puits qui y donnent accès, soit, pour les mines à ciel ouvert, sur les chantiers mêmes d'extraction ;

2^o Être né au plus tôt le 3 février 1875, au plus tard 300 jours après le décès du père ;

3^o Être actuellement vivant, ou être décédé au plus tôt le 3 février 1890, l'orphelin mort postérieurement ayant d'ailleurs transmis tous ses droits au legs à ses héritiers, lesquels sont également invités à se mettre en instance.

Aucune demande ou réclamation ne pourra plus être accueillie après le 31 juillet 1893, délai de rigueur.

CONFÉRENCE DE M. NICOLLE

A SAUMUR

Création à Saumur d'une section du syndicat agricole d'Anjou

Un nombre considérable d'agriculteurs et de viticulteurs a répondu à l'appel du Syndicat d'Anjou, malgré le temps détestable et le froid excessif de la journée du 17 janvier.

Au bureau se trouvaient M. Dumas, membre de la chambre syndicale, et M. Nicolle, conférencier, MM. Couscher de Chamfleury, docteur Besnard, A. Richard, Foucher, G. de Capol, Cesbron de la section de Yarrains, et le président de la section du Puy-Notre-Dame.

M. Dumas, en un langage clair et précis, présente le conférencier et explique le but de la réunion qui est d'entendre les excellents conseils que M. Nicolle va donner sur la reconstitution du vignoble saumurois, et l'organisation de la section de Saumur. Cette section a d'autant plus sa raison d'être que Saumur forme un groupe viticole considérable dans lequel il est indispensable qu'un centre de réunion existe pour que tous les viticulteurs de la ville et des environs puissent y discuter leurs intérêts et s'entendre sur leurs besoins.

La création d'un dépôt d'engrais y est en outre nécessaire afin de satisfaire les viticulteurs, ordinairement très pressés de recevoir des matières premières et désireux de pouvoir

les prendre dans leurs nombreux voyages à Saumur. Cette ville, en outre, rayonnant par quatre lignes de chemin de fer dans tout le Saumurois, doit devenir un centre d'affaires indispensable aux syndiqués. Le dépôt existe donc chez MM. Perraut et C^{ie}, rue de la Grise, et mis sous la direction de M. de Capol, membre de la chambre syndicale (1).

M. Nicolle prend ensuite la parole, et communique à l'assemblée le résumé de ses travaux, de ses pensées, et de ses aperçus ingénieux sur la reconstitution des vignobles du Saumurois.

Voici en quelques mots sa remarquable conférence; la place nous manque pour en développer toutes les parties secondaires.

Il paraît certain aujourd'hui qu'aucun viticulteur ne pourra échapper à la reconstitution par les plants américains; mais on peut affirmer qu'on peut prolonger l'existence des vignes qui ne sont qu'à moitié atteintes. Il faut, pour arriver à ce résultat *consolant*, qui permettra aux viticulteurs intelligents d'étudier sagement et pratiquement, petit à petit, la reconstitution de leurs vignobles, des soins culturaux bien entendus.

Quoi qu'on en ait dit, il faut de l'azote pour la vigne, l'azote donne le bois, la charpente, les feuilles; sans azote rien à faire... que cet azote vienne du nitrate de soude, du fumier des chevaux, ou des gadoues des villes. Partout 300 kilos de nitrate de soude feront merveille et permettront une lutte avantageuse contre le phylloxéra. Cet azote peut notamment être pris, très économiquement, aux engrais verts enfouis, luzerne, trèfle, sainfoin et vesce. Des résultats nombreux, que cite l'orateur, prouvent l'excellence de cette méthode.

Il faut s'acharner en outre à traiter convenablement, et chaque année, la vigne contre le mildiou, l'antracnose, le black rot, l'oïdium. Le soufre, les acides, le sulfate de cuivre, produisent sur le phylloxéra une action indiscutable. Les recherches du docteur Menudier prouvent les excellents effets du sulfate de cuivre, comme aussi les essais de M. Condeminal la prodigieuse action du plâtre.

Ne pas labourer profondément la vigne, semble une excellente chose au conférencier; on éviterait ainsi de déchirer les racines superficielles; et le phylloxéra ne trouvant pas d'air dans les couches profondes du sol, parce qu'on ne les a pas remuées, n'y vivra pas. Il recommande de ne pas épamprer la vigne, et de tailler à court bois, si on veut conserver le goût exquis des vins du Saumurois.

Nous recauserons ultérieurement de cette idée de ne pas labourer profondément la vigne.

Mais, quand l'heure de la mort et de l'épuisement de la vigne française aura sonné, malgré tous ces excellents soins, il faudra songer aux plants américains. Ici, tout est encore incertain en général, mais ne doit plus être pour les viticulteurs dignes de ce nom, qui pendant les quelques années des travaux de prolongement et d'entretien de la vie, dont nous venons de parler, auront étudié leur sol et l'adaptation audit sol des nombreux plants américains qui existent, non seulement comme producteurs directs, mais encore et surtout comme plants greffés.

On a tout à tout porté aux nues ou critiqué bien des plants américains; mais la réputation des *Riparia* et des *Rupestris* est restée intacte; le *Solonis* et l'*York* sont moins attaqués et plus estimés qu'autrefois. Par contre, une guerre acharnée est faite contre le *Jacquez*. On va peut-être trop loin contre ce dernier; car enfin, quoique sa résistance soit très faible, il est encore celui qui, dans certains milieux, résiste le mieux à la chlorose, par suite de sa parenté avec la vigne française. Néanmoins défions-nous en. La chlorose étant, actuellement, une maladie connue, il y a moins à s'en préoccuper; elle est occasionnée par un excès

(1) Les sections voisines de Saumur correspondront directement avec MM. Perraut et C^{ie} pour leurs besoins, et pourront demander quelques conseils à M. de Capol qui se met à leur disposition.

de carbonate de chaux qui, pénétrant petit à petit dans les fibres des plants, y produit des *calculs* et des arrêts de circulation. Le sulfate de fer est le remède trouvé et direct contre cette maladie. Il se forme du sulfate de chaux un peu soluble qui circule librement dans la sève, et l'acide sulfurique et le fer devenus libres exercent à leur tour une action bien-faisante.

Ce serait et c'est une excessive prétention de conseiller, mathématiquement en quelque sorte, pour un terrain déterminé et dont on aurait même fait l'analyse chimique et l'analyse physique, tel cépage plutôt que tel autre. *A priori* et par comparaison, on peut à peine donner un conseil, tant la vie végétale a encore ses mystères inconnus, et tant l'adaptation de plants américains à notre sol laisse encore à désirer.

Il faut que chaque viticulteur expérimente chez lui, dans *chacun de ses sols parfois différents*, les quelques espèces de vignes américaines reconnues actuellement indemnes ou presque indemnes. Par hectare, 10 pieds des 8 à 10 espèces classées comme les meilleures... cela ne sera pas trop pour avoir un aperçu à peu près exact de ce que le sol étudié demande ou tolère.

Aujourd'hui on sait que les *Rupestris*, les *Riparia*, les *Viala*, les *Solonis*, les *York* ont fait leurs preuves de résistance, mais à côté de ces plants il peut y en avoir d'autres qui réussissent; on ne peut rien préjuger de leur tenue en rapport avec l'action du sol.

Cette adaptation connue et jugée, *tout ne sera pas terminé*; on ne pourra pas encore conclure. Et en effet, intervient encore la greffe. La bien réussir est aujourd'hui facile, puisque il est reconnu que la greffe en fente pleine, faite mécaniquement, suivie d'une ligature au bouchon perforé, donne partout des résultats excellents, supérieurs à ceux de la greffe anglaise.

(A suivre.)

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 1^{er} février. — Jeanne-Augustine-Marie Vieilleville, rue de la Tonnelles.

DÉCÈS

Le 1^{er} février. — Marie-Madeleine Delière, épouse de Jean Pezière, blanchisseuse, 74 ans, à l'Hospice.

Le 2. — Antoinette-Virginie Rousseau, épouse de Louis-Etienne Hatin, sans profession, 68 ans, rue de Bordeaux.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 5 février 1893, à 1 heure 1/2

436^e Concert populaire

Avec le concours de

M. A. DE GREEF, pianiste, professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles.

Programme

1. Symphonie en ré majeur. (J. Brahms). (1^{re} audition en province).
2. Morceaux de piano : A *Nocturne ré bémol* (Chopin). B *Marche nuptiale norvégienne* (Grieg). C *Douzième Rhapsodie hongroise* (Liszt). M. de Greef.
3. Septuor pour clarinette, basson, cor, et tous les instruments à cordes. Demandé. (Beethoven).
4. Ouverture de *Sigurd*. Demandé. (Reyer). L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, Saumur

Grand choix de Draperies noires pour Habits et Redingotes sur mesure livrés en 24 heures.

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} Février 1893

3 0/0.	97 65
3 0/0 amortissable.	98 20
4 1/2.	106 43

Dernières Nouvelles

MORT DU GÉNÉRAL DELEBECQUE

Auxerre, 1^{er} février. — Le général en retraite Delebecque péchait hier en bateau, dans l'Yonne; tout à coup, le bateau alla heurter le déversoir du canal, une voie d'eau se déclara et l'embarcation s'emplit. On vint au secours des passagers. Le général qui s'était évanoui ne put reprendre ses sens.

M. Delebecque était atteint d'une affection cardiaque, que le froid a subitement aggravée.

FAUSSE NOUVELLE D'UN ATTENTAT CONTRE LE CZAR

Les journaux de Berlin ont publié des éditions spéciales pour annoncer la nouvelle d'un attentat contre le Czar. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie à ce propos la note suivante :

« M. de Marschall, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a exprimé au comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie, ses regrets au sujet de ce grossier scandale. »

LA SANTÉ DU ROI D'ESPAGNE

Voici le dernier bulletin publié sur la santé du jeune Roi :

« La nuit a été calme. »

» La maladie suit son cours. »

LA SANTÉ DE CORNELIUS HERZ

Le docteur Herz a eu, la nuit passée, de violents maux de tête. L'insomnie continue. L'état général du malade est toujours très grave.

Dernière Heure

Paris, 2 février, 1 h. soir.

Au conseil de cabinet, M. Ribot a communiqué les renseignements qu'il avait reçus au sujet de la grève des boulangers à Marseille. L'alimentation de la ville a été assurée, grâce aux mesures énergiques prises par l'autorité.

Une dépêche de Marseille dit que la ville est plus calme. Les distributions de pain se font plus régulièrement; cependant il règne encore dans la population une certaine effervescence.

HAVAS.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés

des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1 75
— — — — — n° 12	3 00
— — — — — n° 10	4 25
— — — — — n° 9	5 50
— — — — — n° 8	7 25
— — — — — n° 7	10 50
— — — — — n° 6	14 00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4 25 |

Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3 25 |

Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3 50 |

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50 5 00 |

Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50 5 00 |

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES |

Truffes brassées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beauvrepaire, SAUMUR

Petits-fours frais (Guillout), 1/2 kil.	1 80
Pâté de foies gras, terrine, depuis	1 75
Pâté de foies gras, marque Deschandeliers, la terrine	1 90, 3 25, 5 25
Quenelles de veau, la boîte	1 40 et 2 40
— de poisson, la boîte	1 25 et 2 25
— de volailles truffées, la b.	1 75 et 2 75
Crêtes de coq, le flacon	1 75
Crêtes et rognons, le flacon	2 20
Crêtes et rognons, sauce financière, le flacon	2 50

Le Gérant : G. JOEAUST.

Etudes de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, 11.

Et de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques
D'UNE MAISON
ET DÉPENDANCES

Sises au canton de la Bedinière, commune de Saint-Clément-des-Levées,

Dépendant de la succession de la dame veuve CORBINEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 26 Février 1893, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DEGREGZ, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-treize,

Aux requête, poursuites et diligences de :
1^o Madame Marie Corbineau, veuve du sieur Urbain Fresneau, couturière, demeurant à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

2^o Madame Clémentine Corbineau, veuve du sieur Antoine Hervoil, marchande, demeurant à Port-Couault, commune de Saint-Lambert-des-Levées;

3^o M. François Godineau, ouvrier cariste, demeurant à Saint-Florent, dite commune, agissant tant en son nom personnel que pour l'assistance et l'autorisation de la dame son épouse, et la dame Marie Fresneau, épouse dudit sieur Godineau, avec laquelle elle demeure;

4^o M. Michel Charrier, champagniseur, demeurant à Saumur, rue du Collège, numéro 26, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Louis-Alphonse Charrier, son fils mineur;

5^o M. Auguste Pouzet, menuisier, demeurant à Saumur, rue de Fenel, n^o 83, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de sa fille mineure Alix Pouzet;

6^o M. Etienne Gasnier, cultivateur, demeurant aux Rosiers, rue de la Crosse, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, et Madame Hervoil, épouse dudit sieur Gasnier, avec lequel elle demeure;

7^o M. Emile Hervoil, menuisier, demeurant au Moulin-des-Basses-Terres, commune des Rosiers;

Les sus-nommés tous co-intéressés. Ayant pour avoué constitué M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, numéro 11;

Et en présence de :
1^o M. François Godineau, sus-nommé, agissant en outre en qualité de subrogé-tu-

teur du mineur Lucas-Alphonse Charrier :
2^o M. Augustin-Frédéric Langevin, mécanicien, demeurant à Saumur, rue Nationale, 38, agissant en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Alix Pouzet;

Il sera, le dimanche vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-treize, en l'étude et par le ministère de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé, à deux heures de l'après-midi, à la vente sur licitation des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la succession de Madame Marie Tessié, veuve du sieur Pierre Corbineau, décédée le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE
Une maison, construite en pierres et couverte en ardoises, comprenant deux chambres dont l'une à feu et l'autre froide; grenier au dessus; issues et terres affilées de vignes et d'arbres à fruits; le tout formant un ensemble, situé au canton de la Bedinière, commune de Saint-Clément-des-Levées, porté au cadastre sous les numéros 750 et 752, section D, pour une contenance d'environ onze ares;

Joignant au levant Aubin et Canard-Dufour, au midi Canard, au nord Augustin Delaunay-Tessier, au couchant la cour ci-après;

Droit de communauté à une cour existant au couchant des constructions.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci 500

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente;

2^o A M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-treize.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.
Enregistré à Saumur, le 2 février mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE UN DOMAINE

De 60 hectares

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée.

UN HOMME recommandable demandant place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

Vente Mobilière

APRÈS DÉCÈS

Le DIMANCHE 3 FÉVRIER 1893, à midi, au bourg de la commune des Rosiers-sur-Loire, il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire, à la vente des meubles et objets mobiliers dépendant des successions des époux Renard-Beaujon.

ON VENDRA NOTAMMENT :

Plusieurs lits garnis, grande armoire, deux buffets à deux corps, plusieurs tables, batterie de cuisine, chaises, pendule, une grande quantité de draps, linge à usage d'homme et de femme, et quantité d'autres objets.

Au comptant et 10 0/0 en sus.

A VENDRE VIN BLANC de Montsoreau, récoltes de 1891 et 1892.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER

Excellent Terrain Potager

Très bien affrUIT

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve COURLEAU, rue de Bordeaux, 40.

A VENDRE Carton bitumé

Provenant du cirque Pléje.

S'adresser à M. IMBERT, rue Gambetta.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS
Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Davier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Cheucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientals, 60, 1,20 et 1,50

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE
MENUS
FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure
Demander les derniers prix.

American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre
ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS
En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

EN VENTE HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution
Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33	
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	
Noyant-Méon	11 20		1 31	3 8	7 40	1 15		5 56	
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49				6 6	
Vernantes	11 43		3 30	8				6 16	
Blou	11 54		3 41	8 10				6 26	
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44	
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12	
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50	
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2	
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41		2 15	5 19	8 25	3	7 40	
Thouars	2 10	10 18		2 44	5 11	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort				4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	
Saintes				6 24	11 59		6 22	2 21	
Bordeaux				9 56	4 22		9 3	4 56	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi direct	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25		12 30	3 40
Saintes				7 12	9 9	11 40		4 55	7 14
Niort	5 25			9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14			
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte matin		3 16	6 26	9 55		
(départ)	7 25	11 5			3 6	6 5			
Nantilly (départ)	7 36	11 15			3 6	6 16			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 12	7
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 12	16
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43			
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44	
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44
Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35	9 3		
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58	9 45		
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 2	7 14	10 32		

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir	Marc. soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25					
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52					
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36					
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15					
(dép.)	6 50	9 27	4 5	8 10	39				
Le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50				
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1				
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8				
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28				
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29				

LIGNE D'ORLÉANS									
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Direct mixte
Nantes d.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45
La Méritré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13			
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22			
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31			
Sau-sur-ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16			
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 3	